



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## manuels et fournitures

Question écrite n° 64290

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'introduction de l'euro dans les programmes scolaires. En effet, cette évolution implique la mise à jour des programmes et des manuels scolaires. Ainsi, les éditeurs ont modifié les manuels de mathématiques afin que les élèves puissent y compter en euros. L'ensemble de ces manuels devraient donc être remplacés rapidement. Or le renouvellement des livres de mathématiques représentant un budget important, les communes aux ressources modestes mettront plusieurs années pour en remplacer l'intégralité. Dès lors, des mesures financières sont nécessaires afin de ne pas pénaliser les élèves de ces communes. Il lui demande en conséquence de lui faire part des actions gouvernementales envisagées en ce domaine.

### Texte de la réponse

Compte tenu de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière d'éducation, ce sont les communes qui ont la charge des écoles publiques. La très grande majorité d'entre elles a choisi d'assurer sur le budget municipal le prêt aux élèves des manuels scolaires. Il ne revient pas a priori à l'Etat de fournir les écoliers en manuels scolaires. Le passage à l'euro ne remet pas en cause ce principe. Les réformes de programmes scolaires générées par l'évolution des techniques, des connaissances et de la société, mais également l'usure progressive des livres, nécessitent de toutes les façons le renouvellement régulier des collections mises à la disposition des élèves. En attendant la mise à jour de l'ensemble des manuels des écoles, les enseignants ne sont pas pour autant démunis de documents pédagogiques relatifs à l'introduction de l'euro. Depuis 1998, le ministère de l'éducation nationale se prépare à l'euro. Un bulletin officiel hors série a été consacré au passage à l'euro, et notamment à sa portée dans les enseignements, en juin 1998. Plusieurs actions ont été menées et plusieurs documents pédagogiques diffusés afin d'informer les enseignants, de stimuler la mise en place de projets éducatifs, de faire pénétrer l'euro dans les pratiques pédagogiques. Entre autres, la brochure De l'euro à l'Europe, conçue à l'usage des écoles, des collèges et des lycées par le ministère de l'éducation nationale avec le concours du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, fournit aux enseignants des pistes de travail et un panel d'activités pédagogiques sur le thème de l'euro.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64290

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 juillet 2001, page 4187

**Réponse publiée le** : 24 septembre 2001, page 5452